



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 avril 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-huitième session

Point 134 de l'ordre du jour

### Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

## **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

### **Groupe thématique III : Mission d'appui des Nations Unies en Libye**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses supplémentaires de la Mission d'assistance des Nations Unies en Libye pour 2014, qui s'élèvent à un montant net de 22 793 200 dollars (montant brut : 23 204 400 dollars).

L'Assemblée générale est invitée à approuver le montant total net de 22 793 200 dollars (montant brut : 23 204 400 dollars) proposé pour la Mission et l'imputation d'un montant équivalent sur le crédit ouvert pour les missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.



## I. Mission d'appui des Nations Unies en Libye

(22 793 200 dollars)

### Historique, mandat et objectif

1. Au terme d'une évaluation préliminaire, le Secrétaire général a, dans sa lettre au Président du Conseil de sécurité datée du 7 septembre 2011 (S/2011/542), proposé qu'une mission d'appui intégré des Nations Unies en Libye (MANUL) soit progressivement mise en place. Dans sa résolution 2009 (2011), le Conseil a donné à la Mission un mandat de trois mois pour donner à l'ONU le temps de mieux comprendre la situation dans le pays et proposer une mission à plus long terme fondée sur des études de terrain et des échanges avec les dirigeants libyens et la société civile. En raison du retard pris dans la mise en place d'un nouveau gouvernement, le Conseil a prorogé ce mandat d'une période de trois mois dans sa résolution 2022 (2011).

2. À la suite de la formation du Gouvernement provisoire, le 22 novembre 2011, le Représentant spécial du Secrétaire général a lancé le processus de préparation d'une mission intégrée dont il est rendu compte dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité en date du 1<sup>er</sup> mars 2012 (S/2012/129). Le 12 mars 2012, dans sa résolution 2040 (2012), le Conseil a fait siennes les propositions du Secrétaire général et prorogé le mandat de la Mission de 12 mois.

3. Le 14 mars 2013, dans sa résolution 2095 (2013), le Conseil de sécurité a de nouveau prorogé le mandat de la Mission de 12 mois et décidé que, les principes de l'appropriation nationale étant scrupuleusement respectés, le mandat de la Mission en tant que mission politique spéciale intégrée consisterait à aider le Gouvernement libyen à déterminer les besoins et les priorités dans tout le pays, à y répondre en donnant des conseils stratégiques et techniques, selon qu'il conviendra, et à appuyer l'action que mène la Libye dans les domaines suivants : a) transition démocratique, en particulier en ce qui concerne le processus électoral et l'élaboration de la nouvelle constitution, tout en favorisant la participation à la vie politique de tous les Libyens; b) promotion de l'état de droit et surveillance et protection des droits fondamentaux, en particulier ceux des femmes et des groupes vulnérables comme les enfants, les minorités et les migrants, notamment en appuyant l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie globale de justice transitionnelle; c) rétablissement de la sécurité publique par la coordination de l'action de l'État en matière de sécurité, de démobilisation, intégration ou réintégration des ex-combattants et de mise en place d'institutions de défense, de police et de sécurité compétentes; d) lutte contre la prolifération illicite d'armes, d'élimination des restes explosifs de guerre et de sécurisation et gestion des frontières de la Libye; et e) renforcement des capacités par la coordination de l'aide internationale pour mettre en place des organismes publics dans tous les secteurs du mandat de la MANUL.

4. Le 14 mars 2014, le Conseil de sécurité a, dans sa résolution 2144 (2014), prorogé le mandat de la MANUL pour une nouvelle période de 12 mois. Dans cette résolution, le Conseil a décidé que la Mission devrait agir dans les limites de son mandat pour accompagner le Gouvernement libyen en ce qu'il fait en vue de réaliser comme première priorité la transition vers la démocratie, notamment en facilitant l'instauration d'un dialogue national, la rédaction de la nouvelle constitution, la conduite de consultations électorales et le dialogue politique en usant de ses bons offices; de sécuriser les armes et le matériel connexe présents en Libye et

d'empêcher leur prolifération; et de renforcer les capacités de gouvernance dans le cadre d'un effort international coordonné.

### **Hypothèses révisées retenues aux fins des prévisions pour 2010**

5. L'avenir de la Mission dépend de divers facteurs, notamment le nombre de demandes faites par les autorités libyennes, les changements susceptibles d'être apportés au calendrier de la transition politique, le maintien de l'ordre public par l'intégration de combattants révolutionnaires, le renforcement des institutions et l'évolution de la situation sur le plan des droits de l'homme, ainsi que de la prorogation du mandat de la Mission par le Conseil de sécurité.

6. La situation dans le pays devrait globalement continuer à évoluer dans le sens décrit dans le projet de budget pour 2014 présenté par le Secrétaire général (A/68/327/Add.3). Cela étant, la situation en Libye a continué de se dégrader au début de l'année 2014 et les forces armées du pays sont encore incapables de protéger comme il se doit le personnel et les locaux des Nations Unies. Les affrontements entre groupes armés rivaux, les activités d'extrémistes et la criminalité de droit commun qui prolifère avec l'effondrement de l'ordre public font que l'insécurité est particulièrement élevée.

7. En octobre 2013, le Département des affaires politiques a, en consultation avec le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MANUL, dépêché en Libye une mission conjointe des directeurs du Département de l'appui aux missions, du Département des affaires politiques, du Département de la sûreté et de la sécurité et du Programme des Nations Unies pour le développement. L'objet était de faire le point sur la MANUL et sur sa capacité à exécuter son mandat dans un contexte libyen instable et difficile, mais avant tout d'analyser la nouvelle dynamique de sécurité qui se fait jour dans le pays et d'évaluer la sûreté et la sécurité du personnel. La mission a confirmé qu'il fallait prendre de toute urgence des mesures pour améliorer la protection du personnel et des installations des Nations Unies, sachant qu'on ne pouvait compter sur les forces de sécurité nationales. Plusieurs options visant à améliorer la sécurité du personnel en Libye ont été échafaudées sur la base de l'évaluation des menaces et risques existants pour le personnel et les locaux des Nations Unies, des conclusions de la mission conjointe des directeurs et des consultations menées avec la haute direction du Secrétariat.

8. La première option serait de déployer une unité de gardes des Nations Unies pour renforcer le dispositif de sécurité. Cette unité assurerait la sécurité du périmètre et contrôlerait l'accès aux locaux et installations des Nations Unies à Tripoli. Elle fournirait également un appui en cas de transfert de membres du personnel immédiatement menacés de violences physiques pour les mettre en sécurité.

9. À cet égard, le Secrétariat a élaboré des plans pour le déploiement, au sein de la MANUL, d'une unité de gardes composée de contingents fournis par les États Membres. Le 21 novembre 2013, sur recommandation d'une équipe de reconnaissance envoyée à Tripoli, le Secrétaire général a proposé au Conseil de sécurité qu'une unité de gardes composée de 235 militaires maximum soit créée pour garder et protéger le complexe de la MANUL ainsi que le personnel et les biens des Nations Unies qui s'y trouvent (S/2013/704). Le Président du Conseil a pris acte de la lettre du Secrétaire général le 27 novembre 2013 (S/2013/705).

10. La sécurité du personnel et des locaux à Tripoli est une priorité de premier ordre, mais le déploiement de l'unité de gardes nécessaire à cette fin n'a pas été possible en raison de la situation politique et des conditions de sécurité qui règnent dans le pays.

11. Une deuxième option était de faire appel aux services de sécurité armés d'une société privée pour remplir les tâches qui auraient été confiées à l'unité de gardes décrite plus haut. Cette option a été écartée au motif que, dans sa résolution 67/254, l'Assemblée générale a demandé que de tels services soient utilisés en dernier recours lorsqu'il a été établi que les autres options possibles, parmi lesquelles la protection assurée par le pays hôte, l'appui des États Membres intéressés ou les ressources internes des organismes des Nations Unies, n'étaient pas suffisantes.

12. Au vu de tout ce qui précède, et compte tenu de la lettre du Secrétaire général et des craintes de plus en plus vives qu'inspire la sécurité de l'effectif civil de la Mission, il est proposé de renforcer et de restructurer la Section de la sécurité de la MANUL afin de lui permettre d'assurer plus efficacement la sécurité de la Mission et de son personnel. La Section renforcée assurera la sécurité statique du complexe du quartier général de la MANUL et maintiendra une force d'intervention rapide capable d'extraire le personnel des Nations Unies faisant face à une menace imminente dans les alentours. On trouvera ci-dessous le détail des ressources supplémentaires nécessaires pour 2014 pour renforcer la Section de la sécurité et, par corrélation, la Division de l'appui à la mission.

#### **Ressources demandées au titre de la sécurité**

13. En raison de la détérioration des conditions de sécurité en Libye et de manière à améliorer la sécurité du personnel civil qui travaille et réside dans le complexe du quartier général de la Mission, il est proposé de renforcer les capacités de la Section de la sécurité avec 80 emplois de temporaire supplémentaires (1 P-4, 4 P-3 et 75 agents du Service mobile) et les ressources logistiques suivantes :

- 1 chef du service de sécurité (P-4) et 4 agents de sécurité (P-3) (juillet-décembre);
- 20 agents de sécurité (Service mobile) (février-décembre) pour étoffer les unités de la Section de la sécurité et renforcer le dispositif de sécurité dans les lieux d'affectation de Sabha et Benghazi;
- Création d'une unité de la sécurité du complexe composée de 45 agents de sécurité (Service mobile) (juillet-décembre), dont 4 maîtres-chiens affectés à une section cynophile composée de deux détachements de détecteurs olfactifs d'explosifs et de deux détachements de chiens de garde;
- Création d'une équipe d'intervention rapide composée de 10 agents de sécurité (Service mobile) hautement qualifiés (juillet-décembre);
- Matériel divers, dont des caisses pour armes, du matériel cynophile, des armes et munitions, des systèmes de vidéosurveillance et du matériel de détection des activités de surveillance.

**Personnel d'appui à la Mission et ressources opérationnelles**

14. L'ajout de 80 agents responsables de la sécurité à la Section de la sécurité aura pour effet de faire augmenter d'environ 46 % le personnel recruté sur le plan international et d'environ 28 % l'effectif total de la Mission. Il est par conséquent proposé de renforcer également la Division de l'appui à la mission pour répondre aux besoins que ne manqueront pas d'engendrer ces changements, qui affecteront tant la taille que les opérations de la Mission.

15. Il est proposé de créer 15 emplois de temporaire dans quatre sections de la Division (Section du personnel, Section des finances, Section des services d'entreposage et de distribution et Section du contrôle des transports et des mouvements), dont neuf situés à la Section du contrôle des transports et des mouvements seraient soumis à recrutement local (chauffeurs et mécaniciens).

16. Le renforcement des ressources de la Division répondrait essentiellement aux impératifs suivants :

- Près d'une vingtaine d'agents de sécurité ont été déployés dans la MANUL depuis février 2014, les 60 agents restants devant être déployés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014;
- La MANUL installera 17 locaux d'habitation supplémentaires dans le complexe de son quartier général;
- En plus de ces locaux, la MANUL construira des préfabriqués à usage de bureaux et d'habitation, dans le respect des coûts et coefficients standard. Les ressources demandées couvriront le matériel connexe, les locaux, les services de maintenance, les équipements collectifs et les services de construction;
- Les ressources supplémentaires demandées couvriront la location des terrains où les locaux d'habitation et de bureaux seront installés;
- Il est proposé de moderniser le réseau de communication par radio de la Mission et de le remplacer par un réseau Tetra, qui comprend également une fonctionnalité de géolocalisation par GPS. Cette modernisation, qui concerne l'ensemble des organismes des Nations Unies, est effectuée sur recommandation de la Division de l'informatique et des communications du Département de l'appui aux missions à des fins de sécurité des communications;
- Les ressources supplémentaires demandées couvriront également divers équipements et fournitures, dont du matériel anti-incendie (appareils de détection et alarmes), du matériel pour la défense des périmètres, 15 véhicules blindés, 1 ambulance et 1 chariot élévateur, du matériel destiné aux ateliers de réparation de véhicules, des téléphones mobiles et par satellite, des radios portatives et du matériel informatique.

**Ressources nécessaires (budget ordinaire)**

Tableau 1

**Ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Crédit initialement approuvé pour 2014	Crédit supplémentaire demandé	Dépenses non renouvelables	Total des ressources nécessaires pour 2014
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1)/(2)
Personnel civil	28 528,9	8 673,2	–	37 202,1
Dépenses opérationnelles	18 152,6	14 120,0	10 014,3	32 272,6
<b>Total</b>	<b>46 681,5</b>	<b>22 793,2</b>	<b>10 014,3</b>	<b>69 474,7</b>

17. Le montant net des crédits supplémentaires demandés pour 2014 s'élève à 22 793 200 dollars (montant brut : 23 204 400 dollars). Ces ressources permettraient de financer les dépenses liées à 84 emplois de temporaire soumis à recrutement international (1 P-4, 4 P-3 et 79 agents du Service mobile) (8 004 900 dollars), 9 emplois de temporaire soumis à recrutement local (596 800 dollars) et 2 postes de Volontaire des Nations Unies (71 500 dollars), aux voyages autorisés (130 400 dollars), aux installations et infrastructures (7 260 900 dollars), aux transports terrestres (2 692 200 dollars), aux communications (1 809 300 dollars), à l'informatique (830 000 dollars), aux services médicaux (151 900 dollars) et aux fournitures, services et matériel divers (1 245 300 dollars).

Tableau 2

**Emplois de temporaire**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-4	P-3	P-2	P-1	Total partiel	Service mobile	Services généraux	Total (personnel international )	Administrateurs recrutés sur le plan national		Volontaire s des Nations Unies	Total
													national	locaux		
Effectif approuvé pour 2014	1	1	3	8	11	39	40	1	104	69	1	174	33	79	4	290
Nouvel effectif proposé	1	1	3	8	11	40	44	1	109	148	1	258	33	88	6	385
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	1	4	–	5	79	–	84	–	9	2	95

18. Un total de 95 nouveaux emplois est demandé pour la MANUL, dont 80 pour la sécurité et 15 pour les fonctions d'appui administratif et logistique. Ces emplois seront répartis comme suit : 80 à la Section de la sécurité (1 P-4, 4 P-3 et 75 agents du Service mobile), 2 à la Section du personnel (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies), 2 à la Section des finances (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies), 1 à la Section des services d'entreposage

et de distribution (1 agent du Service mobile) et 10 à la Section du contrôle des transports et des mouvements (1 agent du Service mobile et 9 agents recrutés sur le plan local). Ces 95 emplois seront tous basés à Tripoli.

## **II. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

19. L'Assemblée générale est invitée à :

a) Approuver les crédits supplémentaires d'un montant total de 22 793 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel) demandés pour la MANUL pour 2014, tels qu'ils sont détaillés dans le présent rapport;

b) Approuver l'imputation d'un montant total de 22 793 200 dollars sur le crédit ouvert au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

---